REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 20 juillet 2023

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse conjoint du département de la santé et des mobilités (DSM) et de la commune de Perly-Certoux

Tram Genève-Saint-Julien-en-Genevois: délivrance de l'autorisation de la décision d'approbation des plans (DAP) du second tronçon du projet

Le projet d'extension de la ligne 15 du tramway Genève Saint-Julien entre les Palettes et la Gare de Saint-Julien-en-Genevois en France se précise. La première étape du tronçon sera mise en service au mois de décembre de cette année et la décision d'approbation des plans par l'Office fédéral des transports (OFT), délivrée le 10 juillet, pour la seconde partie du tracé constitue une étape majeure pour, le démarrage des travaux à l'horizon du deuxième semestre 2024. Cette nouvelle infrastructure de transports publics répond à un besoin nécessaire à l'ensemble de l'agglomération.

Rappel du projet

L'extension de la ligne 15 en direction de la gare de Saint-Julien-en-Genevois desservira les quartiers denses de Lancy Palettes, accompagnera le développement du quartier des Cherpines, renforcera la desserte de la Zone industrielle de Plan-les-Ouates (ZIPLO) avant de rejoindre la commune de Perly–Certoux et la ville de Saint-Julien-en-Genevois en France. Au total ce sont près de 6 km (4.6 km entre Palettes et la douane de Perly-Certoux) qui seront totalement réaménagés pour accueillir le tramway. Ce prolongement permettra de relier efficacement les communes de Lancy, Plan-les-Ouates, Confignon, Perly-Certoux et de Saint-Julien-en-Genevois au Léman Express grâce à la connexion avec la gare de Lancy-Pont-Rouge. Les lignes de bus dans ce secteur feront l'objet de rabattements sur la nouvelle infrastructure de tram.

Des échanges constructifs entre le Canton et la commune de Perly-Certoux

La procédure fédérale portant sur la seconde étape du projet, qui s'est étalée sur près de 3 ans, a permis de lever bon nombre d'oppositions et de limiter ainsi le risque de recours à quelques opposants impactés par le projet. L'opposition de Perly-Certoux n'a pas été levée mais les échanges entre le canton et le conseil administratif de la commune au cours des derniers mois ont finalement permis de trouver des axes d'optimisation du projet autorisé satisfaisant les deux parties. Pierre Maudet, conseiller d'Etat chargé de la politique publique de la mobilité, salue l'engagement des deux parties dans ce processus collaboratif: "Le succès d'un projet repose sur la synergie et la concertation entre chacun des acteurs. Les propositions de modification du projet formulées par la commune ont permis de le faire évoluer de façon bénéfique pour les futurs usagers."

Les principales optimisations du projet qui viennent d'être adoptées par le canton concernent la réduction de l'impact spatial de l'interface en Louche (2 voies ferrées au lieu de 4), l'amélioration de l'offre en transports collectifs dans la traversée de Perly et la création d'un arrêt supplémentaire à la frontière, dans le secteur douanier sur territoire français. Les Perlysiens auront ainsi accès à 3 arrêts comme dans la configuration actuelle de la ligne D. Pour le conseiller administratif de la commune de Perly-Certoux, Fernand Savigny, l'optimisation du projet est favorable à l'ensemble des parties prenantes: "Nos principales propositions ont été prises en compte par le canton, de sorte que les modifications qu'elles induisent sur le projet autorisé, après validation par Berne, améliorent la future offre de transport desservant notre commune. En matière de schéma de circulation sur notre territoire, sur lequel la commune a présenté des remarques et propositions, celles-ci pourront être analysées rapidement après la mise en service du tram, et mises en place si elles apparaissent opportunes sur la base des premières constatations sur son fonctionnement. Dans ce contexte, les modifications à valider par Berne sur le projet autorisé garantiront que de telles adaptations du schéma de circulation n'entraineront pas de coûts excessifs qui empêcheraient leur réalisation aisée."

Ces évolutions sont le fruit d'échanges constructifs entre les partenaires du projet, dont les autorités françaises qui se sont montrées volontaires dans la recherche de solutions et qui devront également adapter le projet sur leur territoire pour garantir le bon fonctionnement de l'infrastructure. Cette adaptation assurera aux habitants de Saint-Julien une desserte et une offre en transport sensiblement améliorées.

Pour tout complément d'information:

- *M. Sébastien Deshusses, responsable de l'information et de la communication, Unité communication des transports, Office cantonal des transports, DSM, T. 078 623 54 65;*
- *M. Fernand Savigny, Conseiller administratif, Commune de Perly-Certoux, T. 022 721 02 50.*